

Un CA serein et constructif

Dans cette dernière lettre de l'année 2020, nous nous intéresserons à trois points votés lors du CA du 8 décembre : le budget initial 2021, les capacités d'accueil de nos formations et la modification des statuts de notre université pour permettre le recours au vote électronique.

Hormis ces trois points, évoquons ici plus brièvement le vote en faveur du **transfert de la gestion des allocations chômage (ARE) à Pôle Emploi** : cela permettra aux personnes de bénéficier d'une simplification des procédures et d'une diminution du délai de traitement de leur dossier, en allégeant à terme les coûts pour l'établissement.

On peut également mentionner les échanges qui ont eu lieu autour d'une proposition de la CFVU pour créer une **aide au permis de conduire** : le CA a estimé que le travail engagé pour intégrer cette aide au volet social du FSDSIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes) devait être poursuivi afin d'en clarifier les conditions d'éligibilité.

BUDGET INITIAL 2021

Le VP Moyens et Prospective a expliqué dans quel contexte s'inscrit le budget 2021 et rappelé les principes qui ont guidé son élaboration.

Le contexte est celui d'une augmentation sensible du nombre d'étudiant·e·s. Nous allons atteindre cette année, pour la première fois, le nombre de 32 000 étudiant·e·s inscrit·e·s. L'augmentation des effectifs par rapport à l'an dernier (+4,1%) se concentre sur les niveaux L1 et L2, et sur quatre UFR, particulièrement LLCE. Considérée dans une période plus longue, depuis 2012, l'augmentation des effectifs étudiants est de 39,3%, et elle est trois fois plus rapide que celle des moyens d'encadrement (la masse salariale dont nous dote le ministère). En l'absence de dotation supplémentaire, c'est près de 200 000€ qu'il a fallu investir cette année pour ouvrir de nouveaux groupes.

L'autre élément de contexte est celui de la crise sanitaire. On sait qu'elle génère des surcoûts, en particulier en termes d'aides sociales et d'équipement informatique, et le budget initial prévoit un prolongement de ces dépenses. Outre le fait qu'on ne sait pas comment l'année 2021 va se dérouler, il existe des incertitudes sur les compensations financières qui pourraient être octroyées par le ministère. Les budgets rectificatifs en rendront compte, ainsi que des financements que l'établissement pourra obtenir par le biais des projets déposés auprès du rectorat dans le cadre du Dialogue stratégique et de gestion, qui constitue désormais la modalité de négociation financière privilégiée avec le ministère.

Le budget 2021 sera par ailleurs celui de la mise en place des nouvelles maquettes, dont les effets éventuels seront plus nettement perceptibles en 2022.

Le VP Moyens et Prospective a également rappelé les principes politiques défendus dans la lettre de cadrage présentée en septembre, qui prévoit de poursuivre l'effort sur différents secteurs comme les aides sociales aux étudiant·e·s, l'action culturelle, la politique d'égalité et de lutte contre les discriminations, la politique RH (pyramidage, mobilité de carrière, télétravail, RIFSEEP), l'environnement numérique et le développement durable dans notre université. Le budget 2021 intègre une légère augmentation de la masse salariale (+1,2%) liée à la prise en compte du GVT (glissement vieillesse-technicité) et de différents réajustements salariaux ainsi qu'à la mise en place progressive du RIFSEEP.

Les membres du CA ont souligné le travail rigoureux d'élaboration de ce budget initial et l'effort déployé pour le rendre compréhensible : il a été adopté à 18 voix pour, 8 contre, 4 NNPV.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le VP CFVU a présenté les capacités d'accueil des formations définies et votées par les départements et les composantes puis adoptées, sans aucun changement, à une large majorité en CFVU (19 voix pour, 4 contre et 1 abstention).

Pour les licences, elles correspondent à une information que doivent afficher les formations sur le portail national Parcoursup. Dans les premiers temps de cette procédure, notre communauté avait perçu la fixation de capacités d'accueil comme un principe de sélection à l'entrée en L1. De nombreuses formations avaient ainsi eu tendance à afficher des capacités supérieures à leurs effectifs réels et à leur potentiel d'encadrement. Mais cette stratégie conduisait le ministère à considérer que l'augmentation des effectifs de L1 dans notre établissement ne justifiait pas une augmentation des moyens puisque les effectifs en question demeuraient inférieurs aux capacités d'accueil. Ainsi, en 2020-21, l'augmentation réelle des effectifs en L1 par rapport à l'année précédente (près de 800 étudiant·e·s) a été invisible pour le rectorat puisque, si l'on s'en tient aux capacités affichées, nous n'aurions accueilli que 26 étudiant·e·s supplémentaires. Pourtant nos effectifs ont bel et bien augmenté de façon significative, impliquant par là même une surcharge de travail pour les équipes administratives et pédagogiques et une diminution du taux d'encadrement préjudiciable aux étudiants et à la qualité des formations.

Désormais, tout l'enjeu pour notre établissement consiste donc à maintenir sa politique d'ouverture envers les étudiant·e·s tout en rendant visible la réalité de ses effectifs et de son encadrement. Ainsi, les capacités d'accueil représentent des indications permettant au rectorat et, à travers lui, au ministère, de mesurer un éventuel surcroît d'inscriptions susceptible de se traduire, au terme de négociations avec l'établissement, en moyens supplémentaires, notamment en postes d'enseignant·e·s et de personnels administratifs. La compréhension fine de cet enjeu a conduit les composantes à déterminer et afficher des capacités d'accueil en L1 qui soient plus proches de la réalité, et donc parfois à la baisse dans certaines formations.

Notre établissement a su créer autour de ce sujet un large consensus puisque l'ensemble des capacités d'accueil, du L1 au M1, ont été votées à 22 voix pour, 1 contre, 3 abstentions, 1 NPPV.

MODIFICATION DES STATUTS POUR PERMETTRE LE VOTE ÉLECTRONIQUE

La situation induite par la crise sanitaire a obligé à reporter les élections partielles initialement programmées en novembre pour le renouvellement des sièges des usager·ère·s aux conseils centraux.

Le comité électoral consultatif s'est prononcé favorablement pour ce report et, compte tenu des incertitudes sur le contexte sanitaire, a validé la proposition d'organiser un vote dématérialisé dans le cas où les conditions d'un vote à l'urne ne pourraient pas être réunies. Un report de ces élections à une date trop lointaine aurait, en effet, des conséquences lourdes : le mandat des usager·ère·s étant de deux ans, le report des élections partielles prolonge d'autant le mandat des autres élu·e·s, alors même que celui de la Présidente se terminera en novembre 2022. Dans cette configuration, la période de transition doit être la moins longue possible, afin d'assurer une continuité des services et missions.

Si un décret en date du 30 septembre 2020 ménage la possibilité de recourir au vote électronique, elle requerrait, pour notre établissement, une révision des statuts, l'article 29 stipulant que « L'élection a lieu par dépôt d'un bulletin de vote en papier dans une urne ». Il s'agissait donc, pour le CA, de voter la suppression de cette mention afin que les élections puissent se tenir vers le mois de mars 2021, quelle que soit la situation sanitaire.

Le vote électronique ne devient pas pour autant la règle et notre établissement n'y recourra que si les conditions du scrutin le nécessitent. Cette modification des statuts a été votée à 25 voix pour, 5 contre.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes !